

Calendrier 2020

Collecte en porte-à-porte des déchets ménagers

Binche



Téléchargez
gratuitement
l'application
Recycle!

pour tout connaître
sur les collectes
des déchets.



Tri des PMC :
rien ne change en 2020

 Retrouvez Hygea sur Facebook :
facebook.com/hygeaintercommunale

DÉCOUVREZ
LA NOUVELLE ÉDITION
DE VOTRE MAGAZINE
Réflex
À L'INTÉRIEUR

Dates des collectes en porte-à-porte



PMC



Papiers-cartons

(max. 10 kg)



Ordures ménagères

(max. 15 kg)

En **2020**, il n'y aura **pas de changement** dans les jours de passage par rapport à **2019**.

1. La **collecte des ordures ménagères** aura lieu chaque semaine, le **VENDREDI** uniquement.
2. La **collecte des PMC et des papiers-cartons** aura lieu **tous les 15 jours**, simultanément, le **VENDREDI**. Elle se fera en alternance **un vendredi sur deux pour la zone 1** (Bray, Buvrines, Épinois, Leval et Ressaix) et pour **la zone 2** (Binche, Péronnes et Waudrez).

Attention, les dates en rouge signalent que la collecte est **reportée** par rapport au jour habituel de passage.

En cas de **travaux** sur la voirie, les ordures ménagères, les PMC et les papiers-cartons doivent être **déposés à la limite du chantier**.

Les collectes en porte-à-porte des déchets commencent très tôt le matin, à partir de 5h30. Il est conseillé de sortir les sacs la veille **à partir de 18h**.

Faites en sorte que vos sacs de déchets ménagers, vos sacs PMC et vos papiers-cartons soient **bien visibles et accessibles**. Vos déchets doivent se trouver en **bord de voirie et ne pas gêner le passage**. **Ne placez pas vos sacs en hauteur**; cela complique le travail des collecteurs.

Binche zone 1: Bray, Buvrines, Épinois, Leval et Ressaix*

*Excepté la chaussée Brunehault reprise en zone 2 (Péronnes).



HORAIRE D'ÉTÉ: du 1^{er} juillet au 31 août 2020, les collectes débuteront à **4h30** au lieu de 5h30. Pensez à sortir vos sacs la veille à partir de 18h.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC Papiers-cartons	Vendredi 10, 24	Vendredi 7, 21	Vendredi 6, 20	Vendredi 3, 18	Vendredi 2 , 15, 29	Vendredi 12, 26	Vendredi 10, 25	Vendredi 7, 21	Vendredi 4, 18	Vendredi 2, 16, 30	Vendredi 14 , 27	Vendredi 11, 26
Ordures ménagères	Vendredi 4 , 10, 17, 24, 31	Vendredi 7, 14, 21, 28	Vendredi 6, 13, 20, 27	Vendredi 3, 10, 18 , 24	Vendredi 2 , 8, 15, 23 , 29	Vendredi 6 , 12, 19, 26	Vendredi 3, 10, 17, 25 , 31	Vendredi 7, 14, 21, 28	Vendredi 4, 11, 18, 25	Vendredi 2, 9, 16, 23, 30	Vendredi 6, 14 , 20, 27	Vendredi 5 , 11, 18, 26

Attention aux jours de collecte reportés Passage le samedi **4 janvier** (et non le 3), le samedi **18 avril** (et non le 17), le samedi **2 mai** (et non le 1^{er}), le samedi **23 mai** (et non le 22), le samedi **6 juin** (et non le 5), le samedi **25 juillet** (et non le 24), le samedi **14 novembre** (et non le 13), le samedi **5 décembre** (et non le 4) et le samedi **26 décembre** (et non le 25).

Binche zone 2: Binche, Péronnes et Waudrez

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
PMC Papiers-cartons	Vendredi 4 , 17, 31	Vendredi 14, 28	Vendredi 13, 27	Vendredi 10, 24	Vendredi 8, 23	Vendredi 6 , 19	Vendredi 3, 17, 31	Vendredi 14, 28	Vendredi 11, 25	Vendredi 9, 23	Vendredi 6, 20	Vendredi 5 , 18
Ordures ménagères	Vendredi 4 , 10, 17, 24, 31	Vendredi 7, 14, 21, 28	Vendredi 6, 13, 20, 27	Vendredi 3, 10, 18 , 24	Vendredi 2 , 8, 15, 23 , 29	Vendredi 6 , 12, 19, 26	Vendredi 3, 10, 17, 25 , 31	Vendredi 7, 14, 21, 28	Vendredi 4, 11, 18, 25	Vendredi 2, 9, 16, 23, 30	Vendredi 6, 14 , 20, 27	Vendredi 5 , 11, 18, 26

Attention aux jours de collecte reportés Passage le samedi **4 janvier** (et non le 3), le samedi **18 avril** (et non le 17), le samedi **2 mai** (et non le 1^{er}), le samedi **23 mai** (et non le 22), le samedi **6 juin** (et non le 5), le samedi **25 juillet** (et non le 24), le samedi **14 novembre** (et non le 13), le samedi **5 décembre** (et non le 4) et le samedi **26 décembre** (et non le 25).

Pour toute question relative aux collectes en porte-à-porte, contactez Hygea au **065/87.90.90** (sélectionnez le menu 1 « collectes en porte-à-porte ») ou par email à **hygea@hygea.be**.





Liste des rues



40 Bonniers (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Abattoir (Rue de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Acacias (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Agasse (Rue de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Albert et Isabelle (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Albert 1 ^{er} (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Albert-Elisabeth (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Alphonse Gravis (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Anderlues (Rue d')	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Anème (Place René)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Anémones (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Angre (Bois d')	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Arayou (Rue de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Archers (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Arquebusiers (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Ateliers (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Aubépines (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Aune (Ruelle l')	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Bady (Cour de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Balenfer (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Bard (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Basse Égypte (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Basse Yutz (Clos de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Battignies (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Baudouin le Bâtitseur (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Beaulieu (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Béguinage (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1



Belle-Vau (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Berceau (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Beuze (Rue Léon)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Biche (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Bienne (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Biseau (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Biskotia (Ruelle)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Blairon (Rue José)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Bluets (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Blum (Rue Léon)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Bois d'Hamal (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Bois de Montreuil (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Bois du Roy (Domaine du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Bois Hoyaux (Hameau du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Bon Secours (Rempart)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Bonne-Espérance (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Bonnes Femmes (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Boucheries (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Bouleau (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Boulevards (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Boulois (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Bourdon (Cité)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Bourleau (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Boussart (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Brasseries (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Bray (Place de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Brédas (Rue Clément)	Vendredi	Vendredi	Zone 1



Brel (Rue Jacques)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Bricteux (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Bruille (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Brunehault (Chaussée)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Bruxelles (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Buisseret (Rue Louis)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Buissière (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Buisson (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Burlet (Avenue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Buvrines (Place de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Buvrines (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
By (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Cafou (Ruelle)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Caporal (Impasse)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Carlo-Mahy (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Carlos (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Carnois (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Caroline Poppe (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Carrières (Champ des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Case (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Cavin (Chemin du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Cent Pied (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Centenaire (Place du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Cerf (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Champ du Moulin (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Chant du Rossignol (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Chapelette (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1



Charleroi (Route de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Chasseurs (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Château (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Chats (Rue aux)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Chavée (Rue Achille)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Cinq Étoiles (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Cité (Avenue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Clerfayt (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Cocher (Champ du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Coeur Dolent (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Combattants (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Coopération (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Coquelicots (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Cornette (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Courbe (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Courte (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Couturelle (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Crapauds (Rue à)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Croix-Rouge (Avenue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Croix-Rouge (Résidence de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Croly (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Cron Ry (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Croyère (Pont de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Cygne (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Cytises (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Dascotte (Rue Albert)	Vendredi	Vendredi	Zone 1



Liste des rues



Papiers-
cartons
(max. 10 kg)

Ordures
ménagères
(max. 15 kg)



de Brouckère (Avenue Louis)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Defuisseaux (Rue Alfred)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Dehavay (Rue Georges)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Delattre (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Delcampe (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Deliège (Avenue Charles)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Denis (Rue Hector)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
De Paepe (Rue César)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Déportation (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Derave (Avenue Jean)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Derbaix (Place Eugène)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Derval (Rue Alfred)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Dîme (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Diricq (Rue Gustave)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Drangène (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Drisse (Rue Ernest)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Droits de l'Enfant (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Droits de l'Homme (Place des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Dubail (Rue Berthe)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Ecoles (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Ecoliers (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Egalité (Rue de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Eglise (Rue de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Enfants (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Enfer (Rue de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Entraide (Rue de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Epinois (Place d')	Vendredi	Vendredi	Zone 1



Erables (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Ermitage (Rue de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Escadriau (Chemin)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Espérance (Rue de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Espinette (Rue de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Estinnes (Chaussée)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Etang (Rue de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Europe (Place)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Evence (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Ferrer (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Feuillet (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Fleurs (Rue aux)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Fond de l'Ange (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Fontaine (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Fontaine de Jouvence (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Fonteni (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Fosses (Résidence des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Four à Chaux (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Foyer Péronnais (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Française (Chemin de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
France (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Fraternité (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Frillée (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Gaieté (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Garennes (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Gargotte (Chemin)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Gilles Binchois (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2



Gobiet (Rue Fernand)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Goëtte (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Grand Cavin (Chemin)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Grand Cavin (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Grand Orme (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Grand Pierre (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Grand-Place	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Grands Bureaux (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Guinguette (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Hachette (Avenue Jeanne)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Haies (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Haine (Rue d')	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Halle aux Filets (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Haute (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Haute Borne (Chemin)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Hautmont (Rue Georges)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Havré (Rue d')	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Hecq (Rue Zulmar)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Herlem (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Holifosses (Chemin des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Hongrie (Rue Marie de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Horlifagne (Ruelle de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Houilleurs (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Hulin (Rue Adrien)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Hure (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Hurtebise (Rue d')	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Hutte (Chemin de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1



Hutte (Sentier de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Indicateur (Chemin de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Industrie (Rue de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Jardinaux (Ruelle des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Jaurès (Rue Jean)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Jauson (Rue Omer)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Jean-Baptiste Clément (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Jorisse (Ruelle)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Justice (Mont de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Lafougère (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Larock (Avenue Victor)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Laulaine (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Lavenne (Rue Joseph)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Lefèvre (Rue Jean)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Léopold III (Avenue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Leval (Place de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Levant de Mons (Place du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Liserons (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Lison (Cité)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Lobbès (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Longfaux (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Lustre (Cité Noël)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Lustre (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Ma Campagne (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Madeleine (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Mahy Faux (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1



Liste des rues



(max. 10 kg)

(max. 15 kg)



Mairesse (Rue Marcel)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Majois (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Malonne (Chemin)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Marché-aux-Herbes (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Marché-aux-Poulets (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Maréchal (Sentier)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Marie-José (Avenue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Maromme (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Massé (Ruelle)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Masures (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Maton (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Mattée (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Matteotti (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Maubeuge (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Maurage (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Mazy (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Merbes (Rue de) Ravel vers Wanderpepen	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Merbes (Rue de) Ravel vers Merbes	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Mertens (Rue Joseph)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Meunier (Rue Constantin)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Meurant (Rue Alex)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Miclette (Voie)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Million (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Mineurs (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Mon Plaisir (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Mons (Route de) Pépinière vers Bray	Vendredi	Vendredi	Zone 1



Mons (Route de) Pépinière vers Deliège	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Mont Sarah (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Montagne (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Morneaux (Cour de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Morts (Ruelle aux)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Morvau (Chemin)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Moulin à Eau (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Moulin Blanc (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Moulins (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Mourdreux (Rue aux)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Moustier (Cité)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Namur (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Namur (Rue de) sur Binche Centre	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Neuve (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Notre-Dame (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Notre-Dame de Lorette (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Nouvelle-Synthèse (Avenue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Octroi (Rue de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Œilletts (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Oie (Rue de l')	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Oliviers (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Orphelins (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Pachy du Bailly (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Pannetiers (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Pâquerettes (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Parapette (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1



Parc (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Parc (Sentier du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Parsignies (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Pastures (Allée des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Pastures (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Paumes (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Pavillons (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Pélessiers (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Pépinière (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Péronnes (Place de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Phénix (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Philipette (Impasse)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Piétons (Sentier des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Place (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Plat Fossé (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Platanes (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Plats Pieds (Ruelle des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Pont de Bois (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Pont de Saint-Vaast (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Pont Martine (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Porion (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Posty (Faubourg du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Pottier (Rue Eugène)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Presbytère (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Président Max Buset (Cité)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Pressé (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Primevères (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1



Prince Baudouin (Avenue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Princesse (Rue de la) (de Binche vers le chemin Vert)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Princesse (Rue de la) (de Péronnes vers le chemin Vert)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Prisches (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Promenades (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Quéniaux (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Quintaux (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Rasseaux (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Récollets (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Régence (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Reine Astrid (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Renard (Rue André)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Résistance (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Ressaix (Place)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Ressaix (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Riau (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Riomont (Tri)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Robiano (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Roland (Rue Lucien)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Romaine (Voie)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Royale (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Salvador Allende (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Sainte-Anne (Ruelle)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Sainte-Aumône (Ruelle)	Vendredi	Vendredi	Zone 2



Liste des rues



PMC



Papiers-
cartons



Ordures
ménagères

(max. 10 kg)

(max. 15 kg)



Sainte-Barbe (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Sainte-Marguerite (Place)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Saint-Feuillien (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Saint-Fiacre (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Saint-Georges (Rempart)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Saint-Georges (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Saint-Jacques (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Saint-Moustier (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Saint-Paul (Faubourg)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Saint-Paul (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Saint-Pie (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Saint-Rémy (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Saint-Simon (Chemin)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Saint-Ulgiste (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Saint-Ursmer (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Samain (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Samme (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Saules (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Savoie (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Scailleux (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Schweitzer (Rue du Docteur)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Séville (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Sèche Epée (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Senzeilles (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Sinistrés (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1



Sorbiers (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Source (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Souris (Rue Arsène)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Station (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Stiernon (Rue Joseph)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Sucrerie (Cour de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Tagètes (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Taille Miot (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Taillette (Ruelle de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Tanneries (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Tarins (Ruelle des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Tennis (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Terril (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Tiblereau (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Tir (Chemin du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Tombois (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Tonnin (Bois)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Tourterelles (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Trahegnies (Place de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Transvaal (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Travail (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Travailleurs (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Trioux (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Trigallez (Rue Hector)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Triperie (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2



Trivières (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Trois Escabelles (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Trouchat (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Vaches (Chemin des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Vandervelde (Cité)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Vanquelefs (Rue René)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Vaucelle (Chemin de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Verriers (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Versailles (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Vert (Chemin)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Verte (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Victoire (Rue de la)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Vieilles (Bois des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Vieux Sourdiau (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Village (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Vinck (Rue Emile)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Violettes (Rue des)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Walhain (Rue de)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Wanderpepen (Avenue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Wauters (Rue Joseph)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
York (Rue Marguerite d')	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Yun (Rue du)	Vendredi	Vendredi	Zone 1
Zéphirin Fontaine (Rue)	Vendredi	Vendredi	Zone 2
Zola (Rue Emile)	Vendredi	Vendredi	Zone 2

Des infos prévention ? Surfez sur
<http://moinsdedechets.wallonie.be>



Grand Nettoyage de Printemps les 27, 28 et 29 mars 2020

Découvrez ce projet et bien d'autres sur
www.walloniepluspropre.be



Nous travaillons pour vous !

Voici quelques règles de sécurité à respecter à l'approche d'un camion de collecte :

- ne tentez aucun dépassement risqué ;
- ne coupez pas les lignes blanches ;
- respectez les distances de sécurité ;
- soyez très attentif aux mouvements du personnel.

Un seul mot d'ordre si vous suivez un camion : soyez patient ! Ces hommes travaillent pour vous. Ne mettez pas leur vie en danger.



La sécurité avant tout

Emballez soigneusement (dans du papier journal par exemple) les objets coupants, tranchants, piquants, ... avant de les mettre dans le sac, pour que le collecteur ne se blesse pas.

Attention, il est interdit de jeter des seringues dans les sacs poubelles. Celles-ci doivent être déposées dans votre recyparc, dans un récipient solide et bien fermé.



Besoin d'un conteneur ?

Hygea propose à la location divers conteneurs pour vos déchets (papiers-cartons, inertes, déchets verts, etc.) :

- les petits conteneurs (1.100 L) ;
- les grands conteneurs (10, 20, 30 m³).

Plus d'infos au **065/87.90.84** ou logistique@hygea.be.



3 grandes collectes solidaires

Un objet qui dure plus longtemps, c'est un déchet en moins. Prolonger la durée de vie d'un objet en le donnant permet de lui offrir une deuxième vie. Participez aux 3 grandes journées de collectes solidaires organisées dans les recyparcs en Wallonie. Les objets récoltés seront offerts à des associations sociales locales qui se chargeront d'en faire bénéficier les plus démunis.

3 dates à retenir :

25 avril : collecte de vélos

20 juin : collecte de livres

17 octobre : collecte de jouets

Merci pour votre solidarité !



Forte chaleur

Les collectes démarreront une heure plus tôt en cas de forte chaleur (**4 h 30** au lieu de 5 h 30).

Cet horaire sera appliqué automatiquement du **1^{er} juillet au 31 août 2020**.

Nous vous invitons donc à sortir vos déchets la veille à partir de 18 h 00.



Les bulles à verre

Les bulles à verre ne sont pas des dépotoirs ! Elles sont faites pour collecter vos bouteilles et bocaux en verre transparent : les bulles vertes pour le verre coloré et les bulles blanches pour le verre incolore. **Mais rien ne doit traîner autour !**

Bulle pleine ? **Contactez-nous au 065/87.90.90** (sélectionnez le menu 4 « autre »).



La Recyclerie : ensemble, donnons-leur une nouvelle vie !

Si vous souhaitez vous séparer d'un objet (meubles, luminaires, outils, appareils électroménagers, etc.) encore en bon état, apportez-le dans le conteneur de la Recyclerie au sein des **recyparcs d'Obourg, Dour, Cuesmes, Frameries, Ecaussinnes et Soignies**. Ils seront ensuite préparés (selon le recyparc dans lequel les objets ont été déposés), par le CPAS de Mons, l'Asbl Droit et Devoir et l'Asbl L'envol afin d'être mis en vente dans leurs magasins de seconde main.

Pour plus d'infos www.hygea.be.



Conditions hivernales

Par temps de neige ou de verglas, les camions de collecte sont souvent dans l'incapacité d'assurer les collectes étant donné leur poids et leurs arrêts fréquents. Dans ce cas, consultez le site www.hygea.be afin de connaître les reports éventuels de collectes. Si votre collecte est annulée, n'oubliez pas de rentrer vos déchets et de les présenter lors de la prochaine collecte du même type mentionnée soit sur le site internet d'Hygea, soit sur votre calendrier de collecte.



Le logo Point Vert

Quand il se trouve sur un emballage, ce logo indique que l'entreprise qui met le produit sur le marché contribue au financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des emballages ménagers.

Il ne dit rien sur la recyclabilité du produit ou de son emballage **et ce n'est pas une règle de tri**.



Avis aux commerçants

Pour les commerçants résidant sur le lieu de collecte, les quantités de papiers-cartons sont limitées à 1 m³ lors de la collecte en porte-à-porte. Pour des quantités supérieures ou pour les commerçants ne résidant pas sur le lieu de collecte, **contactez Hygea au 065/87.90.84 ou via email : logistique@hygea.be pour une offre de prix.**



Visez juste

avec le guide de tri des emballages



PMC (bien vidés, bien égouttés ou bien raclés)

P Bouteilles et flacons en Plastique



Uniquement bouteilles et flacons en plastique et **donc** aucun autre emballage ou objet en plastique.

M Emballages Métalliques



Aussi: aérosols alimentaires et cosmétiques, plats et barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques.

C Cartons à boissons



Collecte en porte-à-porte



Remarques :

- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac PMC.
- Pas d'emballage d'une contenance supérieure à 8 L.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC.



Encore un peu de patience, le nouveau sac bleu permettant de trier encore plus d'emballages en plastique arrive. **D'ici là, continuez à trier vos emballages PMC comme avant!** Plus d'infos sur www.hygea.be

Sont à déposer dans les recyparcs :

- Les emballages avec bouchon de sécurité enfant (ex. : déboucheurs corrosifs, détartrants corrosifs pour toilettes).
- Les emballages avec au moins un des pictogrammes suivants :
- Les emballages de pesticides (insecticides, herbicides, anti-mousses, raticides...), d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.



Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les gobelets en plastique



Les barquettes et les ravieres en plastique



Les pots de yaourt



Tous les sacs et films en plastique



La frigolite, les papiers aluminium et cellophane



Tous les autres emballages et objets en plastique





Visez juste

avec le guide de tri des emballages

Papiers-cartons

Collecte en porte-à-porte



Sacs en papier et boîtes en carton, journaux, revues, dépliants, livres, papier à lettre et pour imprimantes.

Remarques :

- Enlevez le film en plastique des publications.
- Ficelez vos piles de papiers ou mettez-les dans des caisses en carton, bien fermées de max. 10 kg.



Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les papiers et cartons souillés



Les photos



Les papiers peints



Le papier aluminium



Bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent

À déposer dans les bulles



Verre incolore

Verre coloré

Remarques :

- Séparez le verre incolore du verre coloré.
- Bien vidé, ni couvercle ni bouchon.
- Ne laissez rien traîner autour des bulles à verre ! Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.



Évitez les erreurs les plus fréquentes



Les verres résistant aux hautes températures



Les porcelaines, les céramiques et les terres cuites



Les verres plats (vitres et miroirs, l'opaline et le cristal)



Les ampoules, tubes néon économiques et lampadaires





Les recyparcs d'Hygea

Trions dans les règles, respectons les consignes.

Un recyparc n'est pas une décharge !
Les préposés sont présents pour vous guider, vous informer et veiller au respect des règles de tri en vue du recyclage, de la valorisation ou de l'élimination des différentes matières.

JOURS DE FERMETURE

- Mercredi 1^{er} janvier (Nouvel An)
- Jeudi 19 mars (Jour de formation)
- Vendredi 1^{er} mai (Fête du travail)
- Jeudi 21 mai (Ascension)
- Mardi 21 juillet (Fête nationale)
- Samedi 15 août (Assomption)
- Mercredi 11 novembre (Armistice)
- Jeudi 19 novembre (formation)
- Jeudi 3 décembre (formation)
- Vendredi 4 décembre (Sainte-Barbe)
- Vendredi 25 décembre (Noël)

NB: Les parcs à conteneurs de La Louvière sont réservés exclusivement aux habitants de La Louvière et sont gérés par l'Administration communale.



N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'accès!

L'accès aux recyparcs d'Hygea se fait uniquement sur présentation de votre carte d'accès et de votre carte d'identité.

Si vous ne disposez pas encore d'une carte d'accès, les cartes sont disponibles pour les habitants de la commune de **Binche** dans les bureaux administratifs d'Hygea à Manage (accessibles via le zoning - rue des Saucelles) **uniquement les mardis et mercredis** de 8h à 12h et de 12h30 à 16h.

Plus d'informations sur la carte d'accès, les quotas, la procédure d'achat de quotas supplémentaires... ?
Surfez sur www.hygea.be ou contactez-nous au 065/41.27.53 ou par email à acces.recyparcs@hygea.be.

Une question, un doute en matière de tri ?

Demandez le guide: "Les recyparcs - Guide pratique et règlement" auprès des préposés ou en contactant Hygea au **065/87.90.90** (sélectionnez le menu 2 «recyparcs») ou encore via email: hygea@hygea.be. Ce petit guide vous permettra de trier mieux vos déchets mais également de comprendre les différentes filières de recyclage et même de limiter votre production de déchets au travers de trucs et astuces simples!



HORAIRES:

Du 15 juin au 14 septembre (horaire de haute saison):

- **mardi au vendredi:** de 10h à 18h

- **samedi:** de 9h à 17h

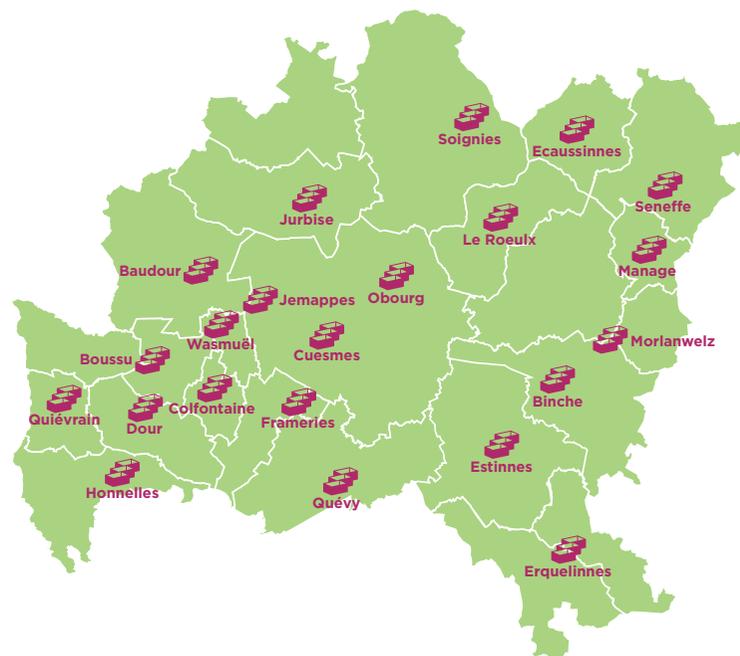
- **dimanche, lundi et jours fériés:** fermé

Afin de permettre la fermeture des recyparcs aux heures affichées, tout véhicule dont le temps de déchargement est estimé à plus de 15 minutes ne sera plus admis après 16h45/17h45, selon l'horaire.

Du 15 septembre au 14 juin (horaire de basse saison):

- **mardi au samedi:** de 9h à 17h

- **dimanche, lundi et jours fériés:** fermé



Chaque ménage dispose d'un quota annuel par matière:

Matières	Quotas
Les encombrants* incinérables et non incinérables	5 m ³
Les inertes	5 m ³
Le bois	3 m ³
Les déchets verts	12 m ³

Les autres déchets acceptés dans les recyparcs ne sont pas soumis à des quotas.

Attention : les apports sont limités à 3 m³ par jour, tous matériaux confondus.

* Un encombrant est un déchet trop volumineux pour entrer dans un sac d'ordures ménagères de 60 L.
Exemples: matelas, sommiers, etc.

ADRESSES

- BAUDOUR** Rue des Hauts Monceaux
- BINCHE** Avenue Léopold III (Péronnes)
- BOUSSU** Voie d'Hainin
- COLFONTAINE** ... Rue du Pont d'Arcole
- CUESMES** Rue de Ciplly, 265
- DOUR** Rue de Belle-Vue
- ECAUSSINNES** ... Rue de Scoufflény
- ERQUELINNES** ... Zoning «Espace Européen»
- ESTINNES** Rue des Grands Trieux
- FRAMERIES** Rue des Fours à Chaux, 94 (Zoning)
- HONNELLES** Chaussée Brunehault
- JEMAPPES** Rue Château Guillochain
- JURBISE** Rue des Viaducs
- LE ROEULX** Rue de la Station
- MANAGE** Rue de Bellecourt, 48
- MORLANWELZ** ... Rue de Cronfestu
- OBOURG** Route Industrielle
- QUÉVY**** Rue de Frameries, 63 (recyparc transitoire de taille réduite)
- QUIÉVRAIN** Rue du 26 Octobre
- SENEFFE** Rue de Tyberchamps
- SOIGNIES** Chemin Saint-Landry
- WASMUËL** Rue de la Fontaine

**** Recyparc de Quévy, ouvert uniquement les mardis, mercredis et vendredis selon l'horaire des recyparcs.**

****Matières acceptées à Quévy:**

Uniquement les encombrants incinérables, encombrants non incinérables, déchets verts, inertes, bois, papiers-cartons, métaux et pots de repiquage en plastique.

Les matières acceptées dans les recyparcs



les déchets de construction inertes: gravats, tuiles, briquillons, etc.

Quota de 5 m³/an/ménage



les déchets verts: tontes de pelouse, tailles de haie, branchages, fleurs, feuilles, etc.

Quota de 12 m³/an/ménage



les encombrants ménagers: tout déchet trop lourd ou trop volumineux pour être contenu dans un sac payant et pour lequel il n'existe pas d'obligation de reprise (matelas, sommiers, etc.).

Quota de 5 m³/an/ménage



le bois: planches, portes, châssis sans vitres, meubles, palettes, etc.

Quota de 3 m³/an/ménage



les pots de repiquage en plastique.



les déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E.): tout appareil fonctionnant sur courant ou avec des piles (fer à repasser, GSM, PC, frigo, etc.).



les métaux: ferrailles et mitrilles.



l'asbeste-ciment: plaques ondulées, ardoises, tuyaux, etc. uniquement dans des sacs de 120 l spécialement prévus à cet usage au sein des recyparcs de Frameries, Morlanwelz et Obourg. Ces sacs spécifiques sont vendus sur le site de Cuesmes au prix de 4 euros/pièce. Maximum de 10 sacs de 120 litres/an/ménage. Strictement interdit dans les sacs à ordures ménagères.



les papiers-cartons: journaux, revues, papiers de bureaux, cartons découpés et aplatis.



le verre: bouteilles, bocaux et flacons en verre transparent.



les verres plats: verres de serre, d'aquarium, miroirs, etc.



les textiles et cuirs: vêtements propres et encore utilisables.



les pneus de voiture et de mobylette avec ou sans jantes uniquement au sein des recyparcs de Frameries et Le Roeulx et sur le site de Cuesmes (rue de Ciplu, 265 à 7033 Cuesmes) maximum 5 pneus/an/ménage.



les huiles: minérales ou végétales.



les déchets spéciaux ménagers (D.S.M.): radiographies, ampoules et néons, produits chimiques et de peinture, aérosols, batteries, etc.



les piles.



la frigolite propre et non souillée.



les bouchons de liège.



les plastiques rigides: mobiliers et jeux de jardin, etc. collectés uniquement dans les recyparcs de Colfontaine, Ecaussinnes, Frameries, Honnelles, Morlanwelz et Obourg.



les films et sachets en plastique propres uniquement dans les recyparcs de Binche, Ecaussinnes, Frameries, Honnelles, Morlanwelz et Obourg.

Service à domicile

Hygea collecte à la demande des ménages tous les déchets pouvant être déposés dans un recyparc excepté les inertes. Ces déchets doivent être triés, conditionnés ou liés pour être prêts à l'enlèvement.

Un forfait de 50 € pour le 1^{er} m³ sera facturé avec un supplément de 5 € par m³ supplémentaire, soit 75 € les 6 m³ (quantité maximale de 6 m³ par trimestre).

Contactez le 065/87.90.90 (sélectionnez le menu 3 «service à domicile») entre 9h et 15h30 du lundi au vendredi pour tous renseignements utiles ou pour prendre un rendez-vous.

Tri des PMC : rien ne change en 2020 !

Vous en avez peut-être déjà entendu parler, « le nouveau sac bleu » pouvant accueillir plus d'emballages en plastique qu'auparavant a été mis en place dans certaines communes. Au sein de la zone Hygea, il faudra encore attendre un petit peu.

En effet, pour collecter ces emballages supplémentaires, Hygea doit pouvoir les acheminer ensuite vers un centre de tri adapté. Ce nouveau centre est en construction et ne sera pas prêt avant 2021.

Encore un peu de patience donc...

Vous en serez informé bien à temps et personnellement.

Plus d'infos sur l'arrivée du nouveau sac bleu sur hygea.be



Entre-temps, patientez et continuez à respecter les règles de tri en vigueur. Merci d'avance !



Bouteilles et flacons en **P**lastique



Emballages **M**étalliques



Cartons à boissons